

## DÉCISION 227 / 2024

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR DES TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG DE MAGNY A METZ

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est,

#### DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Changement climatique et impact sur les ressources en eau et les milieux naturels : anticiper le manque d'eau et les sécheresses » de la Région Grand Est, un accompagnement financier pour des travaux de désimperméabilisation dans le cadre de la requalification du centre-bourg de Magny à Metz, au taux de 22,04%, sur la base d'un projet estimé à 107 657 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240514-Decis227-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 14 mai 2024

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**  
**Travaux de désimperméabilisation dans le cadre de la requalification du centre-bourg de Magny à Metz**

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Evacuation déblais et apport de terre	21 307,00 €	25 568,40 €	<u>Aides publiques :</u>	62 400,00 €	57,96%
Mise en œuvre géotextile et couche de base en calcaire	7 289,70 €	8 747,64 €	AERM (sollicité)	23 727,60 €	22,04%
Mise en œuvre d'un lit de pose en sable, pose de pavés béton et joints en sable	38 500,00 €	46 200,00 €	Région Grand Est (sollicité)		
Dépose et pose de bordures/pavés	39 946,50 €	47 935,80 €			
Création de noues enherbées	613,80 €	736,56 €	<u>Autofinancement :</u>		
			Fonds propres	21 529,40 €	20,00%
			Emprunts		
			Crédit-bail		
			Autres		
<b>TOTAUX</b>	<b>107 657,00 €</b>	<b>129 188,40 €</b>		<b>107 657,00 €</b>	<b>100%</b>